

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LE Christianisme étant déjà implanté à Lyon au 2^e siècle, persécutions de Marc-Aurèle en 177 et de Septime Sévère en 197 (martyrs de Lyon), et Saint Julien, soldat de Vienne en Dauphiné ayant été martyrisé à Brioude entre 303 et 311 sous la persécution de Dioclétien, la région sud du Pilat où est St-Julien-Molin-Molette a dû être évangélisée dès les 3^e ou 4^e siècles.

Dès les temps apostoliques, les chrétiens établirent dans leurs habitations des lieux de prières où les évêques et les prêtres de Vienne venaient parfois célébrer les saints mystères, surtout au temps des persécutions.

Après la fin des persécutions, l'Église soumit les oratoires privés à une réglementation particulière et à la surveillance des évêques.

Plus tard, la communauté dut d'abord élever une petite chapelle dédiée à Saint Julien, et le nombre des chrétiens se développant toujours, elle dut s'agrandir au 6^e ou 7^e siècle.

L'occupation sarrazine au 8^e siècle, aux environs de l'an 730, dut ruiner la chapelle en même temps que les châteaux de Malamort et Picoutiou de la légende.

Finalement, l'église dédiée à St Julien, dont parle le seigneur Ponce en 1062 dans le don qu'il fait à l'Abbaye St-Bernard-de-Romans, fut peut-être construite sur l'emplacement de la première chapelle de St-Julien.

Par le cartulaire de St-Barnard, nous savons qu'en l'an 1000 il y avait déjà une église et non une chapelle. Et le père du seigneur Ponce devait y avoir sa sépulture dans l'église de Sancti Juliani de Molendino Moletane.

Voici d'ailleurs la copie et la traduction de la charte n° 44 du 22 mars 1062 du Cartulaire de St-Barnard de Romans :

Carta de Molendino Moletane

Sacrosancte Dei Romanensi ecclesia quam sanctus Barnardus condidit sacrauit super fluvium Isaram, in honore XII Apostolorum, sive trium martyrum Severini, Exuperii et Feliciani, ubi dominus Leugedarius cum turba canonicorum preesse videtur. Ego in Dei domine, Poncius, dono ad ipsam casam Dei censum de melle, in ecclesia Sancti Juliani de Molendino Moletane.

Hoc sunt quatuor sextarii, omnibus annis in Quadragesima, ut habeant fratres nostri

refectionem, pro anima mea et patris mei ; nullusque de heredibus meis existat, aut aliqua persona, qui istam caritates meam illi tollat ; sed sicut ego illis do et Sanctis in illo loco quiescentibus, ita generatio mea et omnes qui in illa ecclesia Sancti Juliani meam divisionem habuerint, in eternum custodiant. Si quis vero istam meam dulcem eleemosynam illis abstulerit, dulcedinem paradisi non videat, sed amaras penas cum diabolo sustineat, si non veniret ad emendationem et ad penitentiam.

Signum Poncionis qui hanc cartas facere rogavit et eleemosynam dedit manu sua firma.

Data Romanis, per manus Poncii ad vicem domini concellarii, XI Kalendarum aprilis, feria VI, luna VII, Domino regnante et regem expectante.

Traduction de la Charte de St-Julien-Molin-Molette

A la sainte église Romaine de Dieu, que St-Barnard éleva et consacra sur l'Isère, en l'honneur des douze Apôtres et des trois martyrs Séverin, Exupère et Félicien, dont le seigneur Léger est à la tête, avec les chanoines, moi, Ponce, au nom de Dieu, je donne à cette église de Dieu un cens de miel, à prendre à l'Eglise St Julien-Molin-Molette. Ce sont quatre sétiers, chaque année, pour la quadragésime, pour servir de nourriture à nos frères, pour le repos de mon âme et de celle de mon père. Qu'aucun de mes héritiers ou autre personne ne leur enlève cette aumône, mais que de même je donne à eux et aux saints qui dorment dans ce lieu, de même ma famille et ceux qui ont eu ma part de l'église St-Julien le gardent éternellement.

Si quelqu'un voulait priver les chanoines de ma douce aumône, qu'il ne voit pas les douceurs du Paradis, mais qu'il soutienne des combats amers avec le diable, si du moins il ne vient pas à repentir.

Signé Ponce qui a fait écrire cette charte et a donné cette aumône de sa propre main.

Fait à Romans, par la main de Poncius au nom du chanoine chancelier, le 11 des calendes d'Avril, le 6 de la férie, le 7^e jour de la lune, Dieu régnant et dans l'attente d'un Roi. (soit le vendredi saint 22 mars 1062, Henri IV, roi de Bourgogne, âgé de 11 ans, n'étant pas encore sacré).

(Remarque : le lieu de la Miallerie à St-Julien vient sans doute de l'endroit où le seigneur Ponce avait son rûcher. Quatre sétiers devaient faire environ 70 à 80 kg de miel).

L'église appartenait au XI^e siècle, à l'époque de la fondation du Prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue, à l'Église de Vienne (de 1090 à 1119), puis le pape, sous le nom de Callixte II, vint en personne (vers 1100) consacrer l'Église du Prieuré de St-Sauveur, fondée en 1061 par Arthaud, seigneur d'Argental. Il fit donation au Prieuré de St-Sauveur de l'Église de St-Julien-Molin-Molette (*Ecclesiam Sancti Juliani Molimoletani*), ainsi que de celles de St-Apollinard et de St-Julien-de-Goy (Savas). Il confirma en même temps, en faveur du Prieuré de St-Sauveur, la possession des églises de St-Martin-de-Burdigne, de Vanosc, de la chapelle d'Argental et de l'église de Bourg-Argental, qui lui avaient été données par Arthaud d'Argental, par l'acte de fondation du Prieuré en 1061.

Vers 1095, Humbert Arnaud donne au Prieuré de St-Sauveur un quart de la dîmerie de St-Julien-Molin-Molette, pour que son fils Humbert soit reçu moine. Vers la même époque, Avit de Monistrol fait don au Prieuré de St-Sauveur d'un fonds qu'il possède à St-Julien-Molin-Molette, et d'une vigne sise à Annonay. En 1267, le pape Clément prend sous sa

protection le Prieuré de St-Sauveur et confirme ses possessions, qui sont : la ville de St-Sauveur, les églises d'Argental et de Bourg, celles de St-Julien-Molin-Molette, de St-Julien-en-Goy, de Burdigne, de Vanosc, de Vocance, de Colombier, de St-Appolinard, Riotord, Marlhès et St-Genest.

(Abbé Peillon, Écho de juin 1913, extrait du Cartulaire de St-Sauveur-en-Rue).

Cependant, aujourd'hui (en 1965), je pense qu'on pourrait avoir une connaissance plus exacte de la première Église par les indications suivantes que j'ai trouvées dans les Archives de la Mairie de l'année 1828 à l'occasion de l'agrandissement de l'Église.

Voici ce que j'en ai conclu après mûres réflexions :

Quand on fit les fondations de l'église précédant celle de 1555, on évita de démolir une salle voûtée, qui pourrait bien être une crypte, ou un caveau des premiers seigneurs de St-Julien avant l'an mille, c'est-à-dire des ancêtres du seigneur Ponce, auteur de la charte de Romans de l'an 1062.

En laissant intacte cette voûte, la chapelle Ste-Catherine s'est trouvée avoir un mètre trente de moins de largeur que celle vis-à-vis de N. Dame de Pitié. Il y avait donc bien une raison à conserver cette crypte au détriment de la symétrie de la nouvelle église à construire.

Et lors de l'agrandissement de l'église en 1828, on dut reconstruire le mur de la chapelle Ste-Catherine à gauche du chœur, et M. Jean-Joseph Corompt fit démolir sa maison dite "des Pères" (1) qui dépassait de beaucoup le toit de l'église, pour permettre de donner le jour à cette chapelle Ste-Catherine, aujourd'hui du Sacré-Cœur, et rétablir la symétrie. Or, M. Corompt indique qu'il donne une particule de terrain à l'angle Sud-Est de cette chapelle, ainsi qu'une particule de l'étable que je possède et qui est *voûtée souterrainement au cimetière*, c'est-à-dire toute la partie du terrain et de l'étable dont il est question qui sera nécessaire à l'établissement projeté d'une nouvelle sacristie autour du chœur de l'église. Cette nouvelle construction doit suivre parallèlement le contour du chœur depuis l'angle Sud-Est de la chapelle Ste-Catherine jusqu'à l'angle de l'ancienne sacristie de telle sorte que la nouvelle ait 2,925 m de largeur dans les œuvres à partir des piliers extérieurs du chœur, les murs devront avoir 50 cm d'épaisseur. Cette étable voûtée se situerait donc de l'angle extérieur de cette chapelle, le long du chœur et d'une partie de la sacristie côté Ternay.

Au point de vue archéologique, il serait instructif de faire une fouille sommaire traversant la voûte indiquée, ainsi que son sol, pour reconnaître l'époque de sa construction, car on n'a jamais vu construire une étable sous un cimetière, c'est sans doute qu'on a utilisé cette voûte existante pour en faire une étable.

Cette recherche pourrait être utile pour l'histoire de St-Julien.

J.B.

Le terrier du Prieuré de St-Sauveur parle aussi au 11^e siècle de l'Église de St-Julien. Au début du 12^e siècle, l'église passa à la charge du Prieuré de St-Sauveur qui devait l'entretenir (1) La Maison des Pères était l'ancienne Tour carrée qui avait servi de clocher. Rendue en 1672 à la Comtesse de Rochefort, héritière des de Gaste, elle était à ce moment en très mauvais état. Elle dut être démolie en partie et devint propriété du Prieur de St-Sauveur. Vendue à la Révolution, elle devint propriété de M. Jean-Joseph Corompt, industriel en soieries.

et prélever la dîme.

Mais en quel siècle exactement a été élevée la première église de St-Julien ? On aurait peut-être pu l'éclaircir en partie, lors des dernières réparations de l'église en 1948 où le plancher fut remplacé par un béton.

Alors que la terre était à nu, une petite tranchée devant le chœur et une autre dans le sens de la longueur auraient suffi pour découvrir les anciennes fondations et leur époque, et en connaître la surface.

Cependant, d'après les termes de la donation de Marguerite de Gaste en 1596, l'ancienne église d'avant 1555 aurait été ruinée par les guerres civiles de l'époque. Elle avait déjà un clocher assez important, avec quatre cloches de 14, 9, 6, et 3 ou 4 quintaux qui furent sauvées.

On ne possède aucun récit de la ruine de l'église par les protestants, ni de la date. Sans doute l'incendie, mais ils n'avaient certes pas démoli les murs à la pique, et les paroissiens ayant eu beaucoup à souffrir des pillages et dévastations des Huguenots, durent utiliser les pans de mur restés debout, pour avoir moins de frais à reconstruire.

Cela peut s'expliquer à cause des têtes moyenâgeuses supportant les arêtes de voûtes de la chapelle de St-Joseph, qui devraient exister aussi dans la chapelle opposée du Sacré-Cœur, qui fut sans doute plus endommagée.

Jh. Bancel

L'église de 1555

Vers 1555, on bâtit l'église actuelle sur les débris de l'ancienne. Dans la suite, elle subit des agrandissements et améliorations. Mais les habitants ruinés par les guerres civiles de l'époque, n'eurent pas les moyens de faire ériger un clocher pour y placer les quatre cloches sauvées de l'ancien clocher.

On s'était contenté d'en suspendre deux, sur quatre pilotis de bois, dans le cimetière (qui était autour de l'église), au-dessus de la principale porte de l'église. Les deux autres étaient posées dans l'église sur le sol.

Les cloches sonnèrent sur ce pilotis pendant 41 ans, jusqu'en 1596, où l'épouse du seigneur de St-Julien, Marguerite de Gaste, fit donation aux paroissiens du haut étage d'une tour carrée pour servir de clocher.

Cette tour de quatre étages avait été construite en 1408 par Antoine de Harenc, seigneur de la Condamine, avec l'autorisation du seigneur de St-Julien, Gastonnet de Gaste, également seigneur de Lupé.

Cette tour, qu'on appelait la tour d'Harenc, avait été achetée à la famille d'Harenc par Marguerite de Gaste et son deuxième mari, François de Meulhon, seigneur de St-Julien.

Voici la copie complète de l'acte de donation que je souligne parce qu'il a été passé au château de St-Julien, par-devant le célèbre Anne d'Urfé, chevalier, bailli du Forez à Bourg-Argental, écrivain et poète, frère d'Honoré d'Urfé.

16 octobre 1596. DONATION passée par haute et puissante dame Margueritte de Gaste au proffict des paroissiens de St-Julien-Molin-Molette

A tous ceux qui ces présentes verront, Nous, ANNE, comte d'Urfé, marquis de Baugé, baron de Châteaumorand, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son Bailly ez pays et Comté du ressort de Forestz, scavoir faisons

que pardevant Jean Rousset notaire royal de St-Julien-Molin-Molette audit pays soubzné et en présence des témoins après nommés, Etablie a constituée en sa personne haute et puissante dame, dame Margueritte de Gaste, dame de St-Julien-Molin-Molette, Luppé, Montrond et autres places et seigneuries, laquelle meut de dévotion, Et pour le zèle qu'elle a à l'augmentation de l'Église catholique apostolique et romaine, Considérant les Ruines et démolitions des Églises par l'injure des guerres civiles passées, notamment de l'Église paroissiale dudit St-Julien, laquelle est tellement desnuee de moyens, et les paroissiens d'icelle pas le moyen de guérir ce trouble, qu'ils n'ont eu moyen faire construire et ériger un clocher en ladite Église pour y mettre et ériger les cloches d'icelle, qui sont instaurées au-dessus la grande et principale porte de ladite Église en péril éminent, et en danger de se casser et rompre : A ces causes lad' dame de son bon gré par franche et libérale volonté et autrement car ainsi faire luy plaict, pour elle et tous les siens à l'advenir a donné et par ces présentes donne baille et délaisse dès maintenant et à perpétuité par donation pure et simple et irrévocable faict entre vifz et à toujours valable en lad' Église de St-Julien-Molin-Molette et aux sudictz paroissiens d'icelle présents acceptant et remerciant lad' dame tant po eux que les autres paroissiens Messire Noel Grosjat prêtre, André Aubert notaire royal et Jacques Godin dud' St-Julien, ASSAVOIR le haut estage et édifice plus proche du couvert (toit) d'une tour quarrée située dans la ville dud' St-Julien joignant lad' Église du costé de Vent, De matin le cimetièrre d'icelle Église, de bize la rue appelée du Coffin, Et de soir la maison de Jean Sabrier, une cour entre deux, avec ses autres plus vrais confins appartenances et dépendances quelconques, par son haut et puissant seigneur Messire Aymard François de Meulhon, chevalier de l'Ordre du Roy cappitaine de cinquante hommes d'armes, de ses ordonnances, seigneur et Baron de Bressieu et autres places et seigneuries mary de lad' dame, acquise avec Icelle dame donatrice de noble André Harenc seigneur de la Condamine pour faire et ériger aud' hault estage d'icelle tour juques au plancher de l'autre estage descendant en bas un clocher pour y mettre et élever les cloches de lad' Église et parroice. Retenant et réservant lad' dame les autres estages et demeures de lad' Tour, ses aysances et appartenances.

Auquel estage par elle donné comme dict est l'on entrera par une porte estant en iceluy dud' costé de Vent, regardant sur la nef de l'Église sans que l'on puisse entrer pour le service dud' clocher, n'y avoir aucun usage par les autres estages de lad' Tour. Le couvert (toit) de laquelle lesd' paroissiens seront tenus de maintenir et entretenir à leurs propres coustz et dependz, à la réparation duquel lad' dame ny ses successeurs ne seront en aucune manière que ce soit tenus contribuer. Donnant le susd' Estage sans aucunes charges de services tailhes ni autres. Et aussi à la charge à condition que la, et quand elle et ses successeurs feraient par cy après construire et édifier un autre clocher en lad' Église propre commode et suffisant à pierre et bois po y mettre eslever lesd' cloches, leur sera permis et loisible reprendre et jouir dud' Haut estage cy-dessus donné par lad' dame. Elle s'est dessaisie devestue sy on a saisy et ... lad' Église et ses paroissiens, les mettant d'iceluy en bonne vraye réelle actuelle corporelle possession saine et jouissance laquelle ilz pourront prendre quand bon leur semblera. Et juques à ce la confesse tenir en leur nom et non autrement, aux constitutions de procure translation de seigneurie, propriété, possession et autres clauses requises et nécessaires. Et pour faire l'insinuation aux présentes requises lad' dame a faict et constitué ses procureurs généraux sociaux et irrévocables en notaire siège de Bourg-Argental. ASSAVOIR Messire André Royer, Charles Martinol, Pierre Fournel et tous les autres procureurs audict siège, Ausquelz et à chacun d'eux elle a donné plain pouvoir de faire tout ce que aud' cas sera requis et convenable,

Et tout ainsy qu'elle seroit ou faire pourroit si présenter et en personne elle y estoit encore que le cas requis mandement plus spécial. PROMETTANT ladicte dame donatrice par les foy serment de son corps par elle presté sur les saintz évangiles de Dieu, et soubz obligation hypothèque expresse de tous et chacun sur biens meubles, Immeubles, droictz, nomer, raisonner, et actioner qu'elle a soubzmis aux cour royalle de Forestz. Et a toutes autres de ce Royaume ce que dessus et cy-dedans descript et contenu avoir agré garder et observer, sans jamais y contrevenir en aucune manière que ce soit, Apeine de tous despendz domages et interestz. Renonçant en ce faisant à toutes choses à ce contraire. Mesme au droit de Velloyan, et à tous autres droictz introduictz pour les femmes et en leur faveur. Et au droict disant generallice, renontiation non valoir sans l'espéciale. En témoin de quoy, Nous Bailly susnommé le sceau royal du dict Baillage avons commandé mettre aux présentes qui seront faictes et passées au Château dudict St-Julien le seizième jour du mois d'octobre L'an Mil cinq centz quatre vingt et seize avant midy, Presentz Noble Laurent de Brizy demeurant à Venissieu, Jean Gerbat de Chavanay, Valentin Maugier du lieu de Bouttières en Bassigny, Tesmointz lesquelz, ladicte dame donatrice et acceptantz ont signé la minute des présentes. Expédié au proffict de la dicte Église et Parroiciens par moi notaire royal soubzsigné.

Recepuant ROUSSET

L'an Mil cinq cents quatre vingt dix sept et le vingt huitième jour du mois de Janvier en jugement de ladicte cour, et par devant Nous Jacques Rochette Conseiller du Roy Lieutenant général en iceluy, Mre Charles Martinol Procureur des habitants et parroiciens de l'Église Saint Julien-Molin-Molette lequel a présenté la susdicte donation et Requis la Publication et Insinuation d'icelle suivant l'ordonnance, En présence de Gabriel Seytre procureur de ladicte dame lequel suivant sa procuracion portée par la dicte donation a consenti et consent à ladicte Insinuation, Surquoy Nous Lieutenant Général susdict, après avoir faict faire l'octavio d'icelle donation Avons ordonné qu'elle sera Insinuée et enregistrée au livre à papiers du greffe des Insinuations dud' siège les dictz an et jour.

Note J.B. — D'après la légende, Anne d'Urfé aurait été épris de Margueritte de Gaste qui était d'une rare beauté. Il lui aurait dédié des sonnets.

Pourquoi un Chevalier d'Urfé a-t-il été enterré dans le caveau des de Gaste dans la chapelle St-Joseph actuelle ? Je n'ai pas pu retrouver dans les registres la date de sa sépulture.

La grande pierre tombale posée à même le sol dans l'angle droit de la chapelle portait gravée : Chevalier d'Urfé, "A bien servi son Roy et son Dieu".

Le bas de la pierre avait été usé par les chaussures des fidèles et ainsi la date dut disparaître. Le sol de cette chapelle dut être recouvert d'un plancher depuis très longtemps car M. l'Abbé Chaland en 1852 ignora cette sépulture ainsi que M. l'Abbé Peillon, en 1900-1914. Quel était ce Chevalier d'Urfé ?

L'enlèvement du plancher en 1948 fit découvrir cette pierre tombale, qui, peu épaisse, se cassa en plusieurs morceaux par manque de précautions, et disparut.

Les cloches furent donc installées dans la Tour carrée en attendant que le clocher de l'Église puisse se construire.

En 1620, à l'occasion d'une donation faite par François Gillier bourgeois de Lyon, il

fut question de l'érection du clocher. Pour cela, Claude Dubois, procureur d'office de la juridiction de St-Julien et Jean Dupré, consul, enjoignirent à tous les habitants du présent lieu de s'assembler dans l'Église, le 14 octobre 1620, par-devant Ozée Mayol, lieutenant de la juridiction de St-Julien. Dans cette réunion, il fut délibéré sur les clauses testamentaires de François Gillier ; sur lequel testament reçu Vincent Pra, notaire de la cour de Lyon, le testateur donnait et léguait la somme de 300 livres, qui devaient être employées à l'édification du clocher de l'Église.

Il devait être fait trois ans après le décès du donateur, faute de quoi 150 livres revenaient aux recteurs de l'Hôpital de Lyon et les autres 150 devaient être employées aux ornements de l'Église de St-Julien.

Cette donation n'eut pas de suite, puisque ce n'est qu'en 1670 qu'on s'occupa sérieusement de la construction du clocher. Déjà le 18 février 1661, Mgr l'Archevêque de Vienne Henri de Villars, avait porté une ordonnance, par laquelle il déclarait la nécessité d'un clocher en l'Église de St-Julien. Vers 1670, les habitants de St-Julien réunis dans l'Église, et après avoir conféré entr'eux, délibèrent de faire élever le clocher de leur église. Pour subvenir aux frais de sa construction, ils décidèrent de lever pendant deux années une double dîme sur les fruits soumis à la dîme dans la paroisse de St-Julien. Les dîmes ne se percevaient que sur les grains : froment, seigle et avoine. Le prieur de St-Sauveur-en-Rue, en qualité de grand décimateur de la paroisse, devait pourvoir en grande partie aux réparations de l'église ; mais il était intervenu entre lui et les habitants de St-Julien diverses transactions, en vertu desquelles il s'était exonéré de cette charge en réduisant la dîme qu'il percevait. Il ne la levait alors qu'à raison de la dix-huitième gerbe au lieu de la treizième qu'il levait auparavant dans toute la paroisse, à l'exception de la parcelle de Graix, qui devait donner la seizième gerbe au lieu de la treizième qu'elle donnait auparavant.

Après plusieurs assemblées et délibérations qui eurent lieu dans la suite, la construction du clocher ne fut arrêtée qu'en 1672, d'une manière définitive. Ce fut aussi cette année qu'on renonça à la jouissance du haut étage de la Tour où étaient les cloches, conformément aux dispositions particulières de la donation faite par Marguerite de Gaste en 1596. D'après une sommation faite par Jean Burdier, procureur d'office, les habitants de St-Julien, le 19 avril 1672, se désistent au profit de la comtesse de Rochefort de tout droit de propriété qu'ils peuvent avoir ou prétendre au haut étage de la Tour carrée.

L'acte fut passé par-devant Jean Crozet, notaire du lieu, en présence de Guy-Joseph Minjat de la Guiche, commis aux aides des domaines, résidant à St-Julien, Antoine Dupont, cleric tonsuré du diocèse de Montpellier, demeurant à la Condamine, témoins, lesquels signèrent avec Claude Anthony, Armand Godin, Barthélémy Bryas, Noel Rousset et Jean-Pierre Flacher.

Ce ne fut qu'en 1674 et le 9 décembre qu'on convint avec Jean Jamet, maître-maçon de St-Julien, du prix de la construction du clocher.

Voici le marché du prix-fait ;

“Pardevant le notaire royal soubzné personnellement établis Sr Claude Anthony, marguiller, tant en son nom que de Jean Flacher, aussi marguiller, André Flacher, André Guillot, de la Prélagière et Estienne Montagner, consulz la présente année de la parcelle de St-Julien, suivant le pouvoir qu'ilz leur en ont donné par acte d'assemblée sur ce fait, que au nom des habitants des parcelles de Graix, Colombier et Villette, et hameau d'Eteyses, auquelz ilz promettent faire ratifier ces présentes, d'une part. Et Jean Jamet, maître-maçon dud'

St-Julien, d'autre part. Lesquelles parties ont fait et font les pactes et conventions suivantes : Sçavoir, que ledit Jamet a promis comme il promet par ces présentes de faire dans l'Église parroiciale dudit St-Julien un clocher dans l'endroit où il y a déjà esté commencé, et sur ce qui est basti de la hauteur de 10 toises à compter du rez-de-chaussée jusques en haut. Et sera le dit clocher carré et de la longueur qui est commencée.

Le couvert sera à quatre égoutz couvert de thuyles de Rossillon. Au-dessus dudit couvert il y aura un dosme soutenu par quatre pilliers revestus de fer blanc. Toutes les murailles dudit clocher seront de pierre de tailhe jusque au toit de l'église, et le surplus à pierre commune, et à chaux et sable. Les quatre chantiers seront aussi en pierre de tailhe à une harestre avec les contre-chantiers. Il y aura deux estages, à chacun d'iceux un plancher de grosses planches. Les baffroys où les cloches seront suspendues seront de chesne à la forme de celui de Bourg-Argental. A chaque face dudit clocher il y aura un double fenestrage, lequel aura trois piedz de largeur et sept piedz de hauteur, et entre lesdites deux fenestres, il y aura un noyau de pierre de tailhe et trois ovalles à chaque face au-dessus desdites fenestres. Ledit clocher sera entouré de deux cordons de pierre de tailhe à l'endroit le plus convenant. Les marches du degré dudit clocher seront toutes de pierre de tailhe. Ledit degré sera en-dehors de ladite esglise et couvert de thuyles creuses de Rossillon. L'ancienne arcade en-dedans de ladite esglise servant pour ledit clocher sera rompue et en sera faite une autre en berceau conformément à celle de la chapelle du Saint Rosaire, qui est vis-à-vis ; sera tenu de monter les cloches sur le baffroy et les mettre en estat de sonner ; fera une porte de chesne doublée et couverture de même bois avec des clous en pointe de diamant, qui ferme avec une grosse serrure à double ressort et garnie de grosses barres de fer au bas dudit degré. Toutes les murailles dudit clocher seront battues dehors de chaux autant vive que se pourra, fera faire quatre canaux de fer blanc double avec deux gros thuyaux pour recevoir l'eau des quatre égoutz du couvert dudit clocher, et la jeter hors du couvert de l'esglise, et ou lesdits canaux et thuyaux cousteraient au-delà de cinquante livres, le surplus sera payé par lesdits habitans.

Tout ce qui est dessus letit Jamet promet rendre fait et parfaict de la feste de Toussaintz prochain en un an. Et pour cet effet fournir tous les matériaux, comme chaux, pierre, sable, aix, cloux, fer, bois et généralement tout ce qui sera nécessaire pour ladite construction en sorte qu'il ne manque aucune chose, et de mettre les clefs en mains des marguillers, qui seront en charge dans ladite paroisse. Et ce moyennant le prix et somme de mil neuf centz livres : laquelle somme sera payée par lesditz consulz et habitans de la paroisse de Saint Julien audit Jamet à mesure échue.

Et a esté convenu entre lesdites parties que si les consulz et habitans desdites parcelles de Graix, Colombier, Vilette et hameau d'Eteyses, dependans de ladite paroisse de St-Julien ne voudraient rattifier le présent prix fait dans quinze jours, ce que lesdits consulz et marguillers promettent faire, le présent prix fait demeurera nul et sans effet ; car ainsi sont d'accord lesdites parties par obligations de tous leurs biens, submissions, renonciacions et clauses.

Faict et passé audit St-Julien, maison de Me Paul Berthaud, châtelain du lieu, le neufvième de Décembre 1674 après midy.

Présents à ce Sr Henri Vidalenche, maistrechirurgien demeurant à présent aud. St-Julien, et Jacques Ranchon, clerc de Bourg-Argental, témoins requis soubzsigner avec led. Sr Anthony Flacher et Jamet à la cedde, et nous led. Guillot et Montagner pour ne scavoire enquis et sommés.

Pour led. Jamet expédié Solier, Notaire royal du Bourg-Argental.

Note J.B. — Dans ce prix-fait il n'y avait pas de croix prévue sur le dôme. La croix de fer actuelle a été placée en 1852 par mon grand-père Jacques Bancel, serrurier.

Les escaliers extérieurs du prix-fait furent bâtis dans l'épaisseur du mur du clocher.

En 1676, le clocher n'était pas encore construit. La cause de ce retard était le refus de quelques habitants de payer la double dîme : ce qui fit naître au baillage de Bourg-Argental une contestation entre l'adjudicataire et les consuls et marguilliers, qui s'étaient engagés à maintenir la double dîme. Sur cette contestation intervint une sentence du 27 mai 1676, par laquelle, avant de rendre droit, les consuls et marguilliers devaient se pourvoir par-devant l'archevêque de Vienne sur la nécessité du clocher et l'obtention d'une ordonnance en contrainte contre ceux qui étaient tenus à sa construction.

En vertu d'une ordonnance d'Henri de Villars, archevêque et comte de Vienne, en date du 5 mai 1676, Gaspard Vaguet, prieur de Saint-Clair et official d'Annonay, se transporta à St-Julien le 26 juin 1676, pour procéder à la visite de l'Église et rendre une décision sur les fins et conclusions de la requête des consuls et marguilliers.

Après la comparution de Jacques Dumas curé, des consuls et marguilliers et d'un grand nombre de paroissiens, et après avoir entendu leur information, Dom Vaguet procéda à la visite de l'Église en présence de Joseph de Mayol, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au baillage de Forez, siège royal de Bourg-Argental, Jean Dolier, conseiller et procureur du roi au même siège, Pierre Beraud docteur en droit, juge à St-Julien, et de Paul Berthaud, capitaine châtelain du présent lieu. Ayant terminé la recherche exacte des faits auprès des personnes présentes, le commissaire de l'archevêque de Vienne dit et déclara y avoir urgente nécessité de construire un clocher à l'Église de St-Julien, lequel devait être construit à forme portée par le prix-fait. Il ordonna en outre que les paroissiens tenus à la construction y seraient contraints par toutes voies dues et raisonnables, et cette ordonnance exécutée nonobstant oppositions et appellations quelconques.

Après cette sentence, on commença la construction du clocher, qui fut achevée l'année suivante, en 1677.

On remontra ensuite à Dom Gaspard Vaguet qu'il n'y avait point de sacristie et qu'on en avait fait bâtir une en 1674. Elle contenait cinq toises de muraille y compris la voûte. La dépense, q'ii avait été faite ou qui restait à faire pour la mettre en état était environ de 300 livres. Mais elle n'était point encore payée ; sur quoi les consuls et marguilliers requérèrent contrainte auprès de Dom Vaguet contre ceux qui étaient tenus à sa construction, ce qui leur fut octroyé par la même ordonnance du 26 juin 1676. (**Abbé Peillon, Écho, 1903**).

Pour compléter cette documentation, voici une partie seulement du rapport de Dom Gaspard Vaguet pour la construction du clocher et de la sacristie à Mgr l'archevêque de Vienne, du 26 juin 1676.

Partie concernant la grande étendue de la paroisse.

“Dict que ladite paroisse soit une des plus grandes et des plus peuplées de ce diocèse et pour trois lieues de ce pays de longueur, lesquelles valent six lieues de France, et 8 à 9 lieues de

pays de circuit et qu'elle est composée de plus de soixante dix villages et hameaux très éloignés les uns des autres.

Outre le bourg du dict St-Julien, scavoir les villages de Liponne, Estheyze, Bontemps, Lampounil, les Oriolles, la Fouillouze, le Mont, Mentbeuf, Pentenas, Lapourretière, Larivoire, la Barretière, la Garinière, le Molin de Bontemps, Rouchon, la Condamine, la Prélagère, le Mas de St-Julien, la Modura, Rohé, Dreverd, Corompt, Malencony, Chastaignard, Combaneyre, la Mialerie, la Rivory, Le Molin Méa, les Gauds, le Molin Michel, le Mas de Cheval, le Sausey, le Roure, Martinel, Larivey, Girodet, Mamey, Vilette, Raze, Mizérieu, les Bernes, le Verney, les Sauvages, la Rotie, Colombier, le Flac, les Fougères, la Valotte, Aymard, les Ber..., le Crozet, Lacorrefont, Granon, Calfoiron, les Boissonnais, Graix, la Rebatte, les Arbaudes, la Chapparie, la Linolière, la Batterie, les Gouttes Hautes et Basses et autres, lesquels hameaux sont écartés et leurs maisons espacées çà et là, ladite paroisse s'étendant toute sur de grandes montagnes dont celle de Pila fait la principale partie qui est la plus haute, la plus rude et la plus sauvage de toutes les paroisses du voisinage où l'hiver et les neiges durent 8 mois de l'année, et où il est rigoureux.

Qu'il y a plusieurs ruisseaux qui deviennent torrents qui de temps à autres grossissent tellement qu'on ne peut qu'avec peine les passer à cheval, et où les chemins sont tous pierreux, les rendant tout à fait raboteux.

Enfin, tout ce qu'il peut y avoir de rude et de pénible en toutes les paroisses du diocèse s'y semble ramassé en celle-ci, etc, etc."

Le clocher fut donc édifié en 1677 pendant les années passées à St-Julien par M. le Curé Jacques Dumas (1664 - 1683) (voir au chapitre sur Mrs les Curés).

On ne trouve pas de traces dans les archives restant à consulter, d'un premier agrandissement de l'Église dont on a écrit avoir eu lieu environ cent ans après sa reconstruction. A cette époque, on faisait toujours faire un devis des travaux avec prix, durée des travaux et paiement partiel à la fin du travail, le solde payé six mois ou un an après. Le devis accepté, l'acte était passé devant notaire et enregistré au baillage de Bourg-Argental.

Dans le devis du clocher, on ne parle pas non plus de l'emplacement de l'horloge et de son cadran. Cependant, M. l'Abbé Peillon écrit dans un Nota sur les obituz, que les curés de St-Julien avaient coutume d'abandonner aux sonneurs de St-Julien, pour avoir soin de remonter l'horloge tous les jours, d'une rente de Fleury Boucher et Etienne Girodet de Mizérieu du 27 avril 1551. Cette rente noble annuelle et perpétuelle de deux cartes de seigle et de six deniers oboles avec tous droits de lods, investitures et autres usages des vassaux d'Argental, fut perçue jusqu'en 1668, époque où l'horloge cessa de sonner.

Où se trouvait cette horloge ? L'avait-on placée dans la tour carrée ?

De 1663 à 1775 où M. le Curé Henri Léorat de Picansel prit possession de la cure, il n'y a rien à signaler sur l'Église, sinon qu'il trouva l'horloge arrêtée depuis longtemps et qu'il la fit réparer en 1781. Pour remonter l'horloge tous les jours, le sonneur recevait 12 livres (12 francs) par an. M. le curé proposa un reinage annuel pour couvrir cette dépense. En 1776, il avait établi la confrérie du Saint-Rosaire, et en 1777 celle des Agonisants.

En 1783, il fit remplacer le maître-autel en bois par un autel en marbre blanc, il fit fonder deux cloches et acheta au Couvent des Célestins de Colombier-le-Cardinal les belles boiseries sculptées du chœur, couvertes depuis longtemps d'une couche de peinture qui

n'aurait jamais dû y être appliquée et qui ruine la finesse de la sculpture.

Il acheta aussi à ce Couvent un grand tableau de l'Assomption. La sœur de M. le Curé, Mlle Julie Sylvestre Barthelemye Léorat de Picansel, acheta de l'Église collégiale de St-Julien de Tournon, pour lequel il avait été peint, le tableau de St-Julien, patron de la paroisse.

Ces deux tableaux se faisaient face dans le chœur au-dessus des boiseries.

M. le Curé de Picansel fit aussi acheter aux R. Pères Cordeliers d'Annonay la ruine d'une maison leur appartenant, située entre le clocher et la sacristie actuelle, à seulement six pieds du mur de l'église, qui gênait le passage pour rentrer à l'église.

Voici la délibération qui eut lieu pour cet achat :

Monsieur le Curé a dit qu'il y avait derrière la chapelle de St-Joseph (actuelle) un mur entièrement abandonné, où était autrefois une maison dont il ne restait presque plus de vestige, que ce terrain abandonné était de la directe des RR. PP. Cordeliers d'Annonay, que la rente foncière et perpétuelle avec droit de lods était par chaque an d'une poule de deux sols, que les arrérages en étaient dus depuis longtemps, que les RR. PP. Cordeliers ayant obtenu de sa Majesté des lettres patentes qui leur permettent de vendre et aliéner leurs rentes et sa Majesté ayant autorisé aussi les communautés à acheter le terrain qui leur serait nécessaire pour augmenter les cimetières, par son édit qui défend d'enterrer dans les églises, les Pères Cordeliers peuvent vendre valablement la rente qu'ils ont sur ledit terrain abandonné et la marguillerie l'acheter ; que ce terrain est très précieux : premièrement pour l'augmentation du cimetière, deuxièmement pour y construire un petit bâtiment qui puisse recevoir décharge à l'église et où les pénitents pourraient s'habiller et enfin pour éviter le dérangement qu'il y aurait si on y réédifiait une maison, ce qui nuirait au jour de l'Église, quoique ce terrain en soit éloigné de six pieds et pourrait troubler en même temps la tranquillité qui doit régner dans le lieu par le bruit qui pourrait s'y faire ; qu'en conséquence, il lui paraît indispensable que l'assemblée autorise les dits sieurs Curé et marguilliers à faire toutes les démarches et dépenses nécessaires pour acquérir aux frais de ladite marguillerie cette vente des RR. PP. Cordeliers qui leur paraît devoir assurer pour jamais à l'Église ce petit terrain qui lui est si nécessaire.

Nota J.B. — Le terrain fut acheté et le petit bâtiment construit. Il était juste en face de la porte de la sacristie actuelle. On y mettait des chandeliers et autres accessoires des chapelles. Il a été démoli avec l'autre bâtiment qui touchait l'ancienne Mairie, pour agrandir la petite place. On doit aussi à M. le Curé Henri Léorat de Picansel la reconstruction du Pont de pierre, la construction de la première école et le Grand Calvaire avec ses vingt-huit stations.

Nota J.B. — Pour les habitants de St-Julien qui n'auraient pas lu les Mémoires de l'Abbé Chaland de 1852, voici la copie de ce qu'il a écrit concernant l'Église :

“La paroisse de St-Julien possédait autrefois de temps immémorial le hameau d'Ettheize, de 200 âmes, hameau qui fut relâché par son propre curé, M. Jamet, à la paroisse de St-Jacques-d'Atticieux (Ardèche) à l'époque de la reconstitution des paroisses, après la grande crise de 93 ; elle possédait encore la Villette, Graix et Colombier, et avait environ 50 km de circonférence.

Au 17^e siècle, elle avait déjà trois prêtres à sa desserte, un curé et deux vicaires ; le

curé et l'un de ses vicaires résidant à St-Julien, l'autre à Colombier, chapelle vicariale annexe de l'église de St-Julien, sous le vocable de St-Pierre, mais avec l'obligation d'aller célébrer de temps en temps les saints mystères à la chapelle rurale de Graix, sous le vocable de St-Abdon et St-Sennen, dont le curé de St-Julien était le recteur.

En 1780, Graix se détacha de la paroisse mère et s'érigea en succursale, et eut son curé. La même année, Colombier suivit son exemple. Mais plus heureux que Graix, il s'adjoignit la Villette, obtint un curé et, après la grande révolution, un vicaire.

L'église de St-Julien, bâtie en 1555, en style ogival flamboyant et à plein cintre, n'a rien de remarquable aujourd'hui (1852). D'une seule nef avec quatre chapelles latérales, elle a vu ses formes et ses proportions disparaître dans les deux grands agrandissements qu'elle a subis, l'un 100 ans après sa fondation (*aucune trace écrite n'existe de cet agrandissement - J.B.*), et l'autre en 1827, qui lui donnèrent longueur sans largeur. Enfin, toujours insuffisante à contenir le nombre croissant des fidèles, elle reçut encore en 1851 une belle et grande tribune destinée à suppléer à sa petitesse ; mais dans sa modeste apparence, elle conservera toujours avec bonheur et fierté le souvenir glorieux des trois visites illustres dont elle a été honorée : St François Régis, dans ses courses apostoliques ; aux jours de la Terreur, le saint archevêque de Vienne, Mgr d'Aviau, vint y fortifier son petit troupeau par la grâce du sacrement de confirmation ; en 1851, le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, voulut à son tour honorer cette parcelle de son bercail de sa présence tant désirée, et répandre sur elle les grâces des sacrements et les bénédictions les plus abondantes. Aujourd'hui, elle possède quatre autels de marbre blanc, le maître-autel à deux rangs de gradins, qui fut posé en 1783, les trois autres longtemps après. Au milieu de la fenêtre du centre du chœur, brille un soleil peint sur verre, représentant les nuages de la foi et les rayons qui en jaillissent. Aux quatre angles du chœur figure la représentation des quatre évangélistes avec leurs signes bibliques. Aux deux faces opposées du chœur, deux tableaux placés en 1785 fixent l'attention et l'admiration : celui de l'Assomption glorieuse de Marie, que M. Léorat de Picansel tira du monastère des Célestins de Colombier-le-Cardinal, celui de St-Julien, patron de la paroisse, que Mlle Julie Sylvestre Barthelemye Léorat de Picansel, sœur du curé, acquit de la collégiale de St-Julien de Tournon, pour laquelle il avait été peint à la fin du siècle dernier par le célèbre Paul Sevin, originaire de cette ville, et peintre du Roi ; le soldat Julien y est représenté à genoux, les mains jointes et la tête penchée, avec le sourire d'un guerrier fidèle à sa foi, devant le gouverneur Crispin qui l'exhorte à apostasier et le bourreau qui tient l'épée nue, levée sur sa tête. Les amateurs de la peinture sont frappés du naturel de l'exécution.

Un autre objet digne d'attention et d'admiration, ce sont les stalles et la boiserie du chœur, dont les panneaux, sculptés en style ogival flamboyant, furent tirés par le curé de Picansel de l'ancien monastère des Célestins de Colombier-le-Cardinal, et qui passent pour un chef-d'œuvre de travail.

En 1776, M. le curé de Picansel voulut ajouter une grosse cloche aux trois existantes (*après avoir fait refaire le beffroi de chêne qui avait duré 100 ans, depuis la construction du clocher terminé en 1677. J.B.*), et la bénit le 18 août. C'est la seule qui échappa au vandalisme impie de 93 et qui publie encore aujourd'hui les naissances et les morts ; son parrain fut Messire Bollioud, baron de Bourg-Argental, sa marraine, Mme Marie-Charlotte Pichon de Larivoire de Missy, seigneur de Vanosc, etc.

En 1776, la confrérie des Pénitents Blancs, toujours subsistante, y était déjà établie ;

cette année fut encore érigée celle du St-Rosaire dont les exercices continuent encore. En 1777, à la requête de M. de Picansel et en vertu du bref de S.S. Pie VI, Jean-Georges Lefranc de Pompignan, archevêque et comte de Vienne, primat des Gaules et conseiller du Roi dans tous ses conseils, y instituait celle des Agonisants, dont il reste peu de chose aujourd'hui.

Déjà en 1764, en vertu de la bulle de S.S. Clément XIII, l'archevêque de Vienne avait accordé les quarante heures à St-Julien ; et en 1786, à la requête de M. Léorat de Picansel, en vertu du bref de S.S. Pie VI, l'archevêque de Pompignan établit encore dans ce lieu les 28 stations du calvaire, avec les processions du Jeudi-Saint et des dimanches après l'Invention et l'Exaltation de la Ste Croix. Les tableaux, les croix et les grilles furent peints par Sevin, peintre d'Annonay.

En 1833, à la demande du pasteur du lieu, Jean-Paul Gaston de Pins, administrateur du diocèse de Lyon pour le Cardinal Fesch, en vertu du bref de S.S. Grégoire XVI, érigeait la confrérie du Sacré-Cœur. En 1843, à la sollicitation du même pasteur, en vertu de la bulle du même pontife, Louis Jacques Maurice de Bonald, cardinal de Lyon, enrichissait cette église des quatorze stations du chemin de la Croix.

En 1785 passa une mission brillante donnée par les missionnaires de St-Joseph de Lyon ; les fruits en furent prodigieux et la modeste croix plantée pour en rappeler le souvenir porte avec elle la pauvreté de la croix et la simplicité de ces vieux temps.

En 1845, St-Julien vit passer une nouvelle mission prêchée par les R.R. Pères Capucins, qui, avec leurs sandales déchirées, leurs pieds nus, leur bure grossière, leurs instructions zélées et pathétiques, attirèrent un grand concours de peuple des lieux voisins et firent autant de bien qu'ils purent.

La croix élevée à sa mémoire simple et modeste, mais coulée en bronze, sera cette fois un monument du passage de la mission que le temps respectera. (*Cette croix de 1845 a été déplacée de quelques mètres en 1962, mais son beau piédestal de pierre détruit — J.B.*)

En 1777, St-Julien avait déjà les Sœurs de la Congrégation de Marie, connues sous le nom de Filles dévotes ; soigner la sacristie, orner les autels et blanchir les linges employés au culte divin était leur occupation. Longtemps après 93 elles disparurent, et firent place aux Sœurs de St-Joseph, aujourd'hui chargées de l'éducation élémentaire des jeunes filles de la paroisse. 93 détruisit encore à St-Julien la maison des Jésuites, connue sous le nom de maison des Pères, qui, adossée au côté septentrional de l'église, s'élevait à sa hauteur, qui dépendait du fameux prieuré de St-Sauveur, dont le prieur nommait à la cure de St-Julien et levait la dîme ; il n'en reste plus vestige aujourd'hui.

Colombier, annexe de St-Julien, avait aussi son monastère dont nous n'avons plus que les pierres et la mémoire (*M. l'Abbé fait confusion avec Colombier-le-Cardinal — J.B.*), comme pour les boiseries.

Graix, chapelle rectoriale de St-Julien, avait aussi le sien, auquel St-Léger, archevêque de Vienne, l'an 1037, de l'avis du clergé et du peuple de son diocèse, laissa tout ce qu'il possédait, quelques titres et la tradition font mention de son existence".

Période de la Grande Révolution

En 1789, M. Jean Antoine Léorat de Picansel, né à Annonay le 12 août 1740, avait remplacé comme curé de St-Julien son frère Henri, devenu curé de Notre-Dame à Annonay.

En 1790 eut lieu la formation des Communes. Pour cela, il y eut une assemblée des notables et des paroissiens. M. le Curé fut élu président de cette assemblée et son vicaire André Pourret, secrétaire.

Le premier Maire fut élu par cette assemblée ainsi que les Conseillers Municipaux et le Procureur. Le premier Maire fut M. Godin Henri-Marie.

M. le Curé parapha le premier registre des délibérations du Conseil Municipal de St-Julien.

Bientôt son vicaire, M. Pourret, fut nommé à l'annexe de Colombier, remplacé par M. l'Abbé Rosier. Le 19 septembre 1790, ils durent prêter le serment constitutionnel devant la municipalité et les paroissiens assemblés.

Leur serment enregistré fut envoyé à St-Etienne et jugé non conforme au décret.

Mais le 13 mars 1791, ils ne voulurent pas prêter un nouveau serment comme on leur en donnait encore la possibilité.

Il y eut alors des plaintes contre M. le Curé et surtout son vicaire, J. B. Rosier. Ils furent expulsés pour refus de prêter le serment constitutionnel, le 17 juillet 1791.

M. le Curé resta d'abord quelque temps en se cachant dans sa paroisse. Obligé de s'expatrier, il se réfugia d'abord en Savoie à Annecy, puis en Toscane. Rentré en France en 1797, il ne tarda pas à revenir à St-Julien, mais ce n'est que le 14 février 1803 (25 Pluviôse, An XI) qu'il put faire régulariser sa situation.

Le vicaire de Colombier, André Pourret, ayant prêté le serment constitutionnel, fut installé à la cure de St-Julien le 17 juillet 1791 au lieu et place de M. Antoine Léorat. Il fut arrêté le 10 novembre 1793, ses papiers mis sous scellés. Détenu à St-Etienne (prison des Ursules), condamné à la détention jusqu'à la paix.

Le 17 Germinal An II (6 avril 1794), il fut remis en liberté par arrêté du 27 Brumaire An II (17 novembre 1794). Depuis, on ne sait rien de lui, sinon qu'en 1795 il reparut à Colombier.

Après la Terreur et le décret du 11 Prairial, on essaya de rouvrir l'église au culte catholique. Le 26 Fructidor An III (12 septembre 1795), une pétition fortement motivée, signée par la presque totalité des habitants de St-Julien, fut remise à la municipalité.

Elle réclamait l'usage de l'église et des objets ayant servi au culte. C'était encore prématuré ; cette démarche ne donna pas de résultat. Ce n'est que fin 1802, ou tout au début de 1803, que l'exercice du culte régulier put être rétabli.

L'église était restée fermée au culte pendant près de onze ans.

M. le Curé Antoine Léorat, de retour à son poste, s'occupait tout aussitôt des restaurations les plus urgentes. Elles furent effectuées par le moyen des quêtes et de dons. Mais il fallut attendre la fin des longues guerres de l'Empire pour achever de réparer les pertes occasionnées par la Révolution.

Salpêtre

On a écrit que l'église avait été transformée, pendant sa fermeture au culte, en atelier

pour la fabrication du salpêtre.

Je n'y crois pas, pour la raison qu'à cette époque 1790-1820 on obtenait le salpêtre en entassant une couche de terre puis une couche de fumier ainsi alternées jusqu'à un mètre d'épaisseur et maintenues au frais pendant deux ans. Ensuite on lavait le tout pour séparer le salpêtre.

Or, si cela avait été fait, on n'aurait pas trouvé en 1948 les très nombreux ossements sur toute la surface de l'église, apparents à fleur de terre, car on n'enterrait plus dans l'église en 1780.

Pendant la fermeture de l'église, plusieurs prêtres vinrent faire clandestinement de courts séjours dans la paroisse.

Sous le titre "*Miettes d'Histoire Locale*", M. l'Abbé Peillon écrit dans son *Écho de St-Julien* de janvier 1912 :

"Qui ne connaît cette page sanglante de notre histoire nationale, où les prêtres insermentés étaient poursuivis, arrêtés, garottés, traînés en prison pour être ensuite déportés ou conduits à l'échafaud ?

Qui n'a lu ou entendu les relations des souffrances d'une incroyable atrocité, de ces prêtres entassés pêle-mêle, et par centaines, dans des cachots infects (comme à Rochefort), mourant de faim, épuisés par les vexations de leurs farouches gardiens et succombant, en grande partie, aux mauvais traitements dont ils étaient l'objet ou à la maladie contagieuse qui s'était déclarée dans ces prisons flottantes (sur 700 qui étaient enfermés dans les pontons de Rochefort, il en périt les deux-tiers en 11 mois).

A cette époque, connue sous le nom de la Terreur, les prêtres fidèles, qui refusaient de prêter serment à la Constitution civile et schismatique du clergé, étaient obligés de se cacher (comme au temps des catacombes), pour célébrer les Saints Mystères et administrer les sacrements. Souvent même, par prudence, ils changeaient de cachette pour se dérober aux recherches des bandes révolutionnaires.

C'est ce qui explique le court séjour d'un grand nombre de prêtres dans la paroisse, pendant les douloureuses années de la tourmente révolutionnaire.

Dans les actes de Catholicité, nous relevons les signatures de : MM. Pourret (1791), Rosier et Léorat (1790-91), Caillet (1793), Rosier (1795), Foriel (1796-97), Camet Récollet (1797), Léorat (1797), Dusert résidant à Graix (1799), Buisson résidant à Colombier (1799), Oriol (1799-1800).

Dans notre paroisse de St-Julien, plusieurs familles eurent l'honneur et le courage de donner l'hospitalité à quelques-uns de ces prêtres fidèles. Les plus anciens parmi nous, en effet, ont recueilli de la bouche de leurs ancêtres et nous ont transmis le récit émouvant de plusieurs prêtres obligés de se déguiser, de se cacher pour se soustraire aux recherches des révolutionnaires qui avaient reçu l'ordre de les arrêter et de les incarcérer.

Ces récits oraux sont confirmés par le témoignage écrit de deux prêtres en particulier, qui exercèrent le Saint ministère à St-Julien pendant la Révolution : M. l'Abbé Rosier, vicaire de la paroisse, et M. l'Abbé Oriol, curé de Lupé, qui était venu se réfugier à St-Julien son pays natal.

M. l'Abbé Rosier, dans une relation écrite de sa main, et consignée dans les archives paroissiales de St-Julien, déclare qu'il fut obligé de quitter la paroisse le même jour que son curé, M. Léorat de Picansel (17 juillet 1791), et pour les mêmes raisons (refus de serment), et ajoute qu'après avoir essuyé bien des fatigues, couru de grands dangers de perdre la vie,

enduré une captivité de vingt mois, il arriva à St-Sauveur-en-Rue (sa patrie), le 30 mars 1795. Le 4 avril de la même année (1795), Quiblier de Roué et Quiblier de Maimbœuf vinrent me prier de revenir dans la paroisse pour y reprendre mes fonctions de vicaire, ce que je fis par devoir ; car on m'offrait plusieurs places plus agréables que celle-là. Étant arrivé, on voulait me retenir à la campagne ; mais craignant que cela occasionnât des divisions, ou du moins entretînt celles qui régnaient encore, je crus devoir donner la préférence au bourg de St-Julien, faisant entendre à ceux de la campagne que leur avantage s'y trouvait”.

M. l'Abbé Oriol, curé de Lupé et originaire de St-Julien, s'était retiré dans la maison de son beau-frère (Jean Chovet) à Coron, après avoir été délivré d'une façon tragique des mains des révolutionnaires.

M. l'Abbé Malgontier, curé de Maclas, et M. Oriol, curé de Lupé, furent arrêtés par les gendarmes dans leur presbytère respectif, pendant la nuit du 5 au 6 décembre 1797, pour être conduits, chargés de chaînes, dans la prison de Roanne. Ils subirent en passant à Condrieu un premier interrogatoire ; puis ils furent emmenés à Lyon où ils furent condamnés à la déportation. Ils devaient être conduits à Rochefort, et de là à la Guyane.

Le 10 février 1798, MM. Malgontier, Oriol, Mazenot, Lardon et Dulac furent placés sur une mauvaise charrette, tous enchaînés et sous bonne escorte. Le lendemain, qui était un dimanche, ils partirent de Tarare, où ils avaient couché, accompagnés de six gendarmes et douze soldats. Mais arrivés sur les hauteurs du Painbouchain (ce lieu s'appelle la Chapelle, hameau situé sur les paroisses des Sauvages, Joux et Machézal), ils aperçoivent trois cents personnes armées qui se dirigent vers eux.

Un des chefs de la bande s'approche de la voiture et dit à ceux qui l'escortaient : “Nous ne voulons faire de mal à personne, mais seulement délivrer ces vertueux prêtres. Si vous faites feu sur eux ou sur nous, nous faisons feu sur vous”.

Pour réponse, l'officier ordonne à ses soldats de faire feu. Trois ou quatre seulement exécutent ses ordres ; les autres se retirent ainsi que le plus grand nombre de gendarmes. L'officier alors s'avance, le sabre à la main ; mais comme personne de sa suite ne le suit, il prend lui-même la fuite, et en fuyant il reçoit un coup de fusil qui le blesse. Une bataille s'engage entre les paysans et les gendarmes. M. Dulac s'affaisse, baigné dans son sang, et reçoit l'absolution de M. Malgontier ; M. Mazenot est blessé, M. Lardon et M. Oriol sont délivrés et emmenés en lieu de sûreté”.

Peu après, M. Oriol revint à St-Julien où il resta peu de temps. Dans les registres de la catholicité, le seul acte (de cette année) signé de M. Oriol est celui du baptême de Barthélemy Vercasson, fils de Pierre Vercasson, habitant au hameau de Coron. Ce fut surtout en 1799 et 1800 qu'il exerça le ministère dans la paroisse.

M. l'Abbé Oriol s'était retiré dans la maison de son beau-frère à Coron. C'est dans cette maison, et pendant la nuit, qu'il célébrait les Saints-Mystères et administrait les Sacrements. Il laissa le calice et la pierre sacrée, dont il se servait pour la célébration de la Sainte Messe, à son beau-frère (Jean Chovet), qui les légua plus tard à son neveu Jean-Marie Rouchouze, aïeul de Mlle Rosalie Oriol. Cette dernière les conserve aujourd'hui comme une précieuse relique. Un Ecce Homo que l'on distingue très nettement sur la muraille, dans le grenier qui lui servait d'oratoire, fut sculpté par M. Oriol.

Au commencement des actes de catholicité de M. Oriol, nous lisons ces lignes : “Actes que j'ai faits dans la paroisse de St-Julien pendant les différents séjours que les

circonstances de temps m'y ont fait faire, autorisé à y exercer le saint ministère par MM. les Vicaires Généraux et Mgr l'Archevêque lui-même, et du consentement de M. Léorat, curé de cette paroisse.

J'ai donné note à M. Dusert et à M. Buisson des actes que je fais quand je puis venir ici sans y séjourner. J'ai agi de même avec la plus grande exactitude, dans les autres parties du diocèse où, par raison de précaution, j'étais obligé de me réfugier."

Dans les registres, nous trouvons un grand nombre d'actes de baptêmes et de mariages qui eurent lieu, comme le déclare M. Oriol, dans son oratoire à Coron. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns seulement : *en 1799 et le 29 novembre, je soussigné Oriol, ai baptisé Marie-Françoise Dorel, fille de Louis Dorel et de Françoise Jamet. Le 16 décembre, j'ai baptisé Catherine Dumas, fille de Antoine Dumas et Catherine Chovet. Le 13 janvier 1800, j'ai baptisé Jean-Julien Roche, fils de Julien Roche et Marie Bardel, et J.B. Vercasson, fils de Pierre et de Marie Richard. Le 6 février, j'ai baptisé Jean B. Vanel, fils de J.B. Vanel. Le 29 juillet, j'ai baptisé Jean Vercasson, le 22 juillet, j'ai béni le mariage de Jean Theyssier et de Rose Dumas, etc...*

La lecture des registres nous apprend encore qu'il administrait les baptêmes, célébrait les mariages, célébrait la Sainte Messe dans les maisons ; tantôt c'est aux Oriolles ; tantôt à la Plessa, tantôt à Peyronnet, etc. Ajoutons en terminant qu'après la Révolution M. Oriol regagna sa paroisse de Lupé où il mourut, laissant la mémoire d'un saint. Une tradition orale nous apprend qu'on l'a vu plusieurs fois s'élever de terre au moment de la consécration, lorsqu'il célébrait la messe.

Dieu a béni les familles qui ont abrité, sous le chaume de leur rustique demeure, les prêtres de Dieu. L'effet de la bénédiction divine a été la conservation de la foi aux fils de nos vaillants chrétiens qui eurent le courage d'offrir un asile à ces glorieux persécutés."

Nota. — M. l'Abbé Peillon précise : "Ces renseignements sont extraits des archives paroissiales ; de la *Vie de Mgr d'Aviau* par Mgr Lyonnet et de l'*Histoire d'Annonay* par M. l'Abbé Filhol".

Note J.B. — En 1965, les souvenirs de M. l'Abbé Oriol, registre, calice, sont conservés par les héritiers de Mlle Rosalie Oriol, M. Stéphane Mathevet.

Autre précision : M. l'Abbé Oriol, curé de Lupé, naquit en 1753 à Etheize, village dépendant à cette époque de la paroisse de St-Julien-Molin-Molette.

Il fut nommé curé de Lupé le 21 octobre 1781 et mis en possession de sa cure par le ministère de M. Gabriel de Mayol de Bontemps, archiprêtre de Bourg-Argental, frère du Seigneur de Lupé, Jacques-Joseph de Mayol.

Décédé le 28 mai 1829, il fut enterré dans l'église de Lupé, à l'entrée de la chapelle de la Ste-Vierge. Depuis, l'église a été démolie pour élargir la route.

Après 1850, l'église s'est enrichie des vitraux du chœur, de la croix du clocher faite par Jacques Bancel, signalée dans le livre sur les églises du Forez comme un chef-d'œuvre de ferronnerie, du grand Christ face à la chaire, des statues de Ste Jeanne d'Arc, Ste Bernadette, St Julien, St François-Régis, etc. (Elles sont rangées à présent au fond de l'église).

En 1880, il avait été question de construire une nouvelle église dans le jardin bordant la grand-place, dont les plans et devis avaient été faits. Ce jardin avait été cédé à cette condition. Des dons avaient été faits. L'argent reçu avait été placé dans une banque lyonnaise. Mais la banque fit faillite et tout fut perdu. Il y avait eu beaucoup d'hésitations à entreprendre une construction estimée alors à un million de francs, somme qui paraissait impossible à trouver aux fabriciens de cette époque.

Au XX^e siècle, rien n'a été entrepris jusqu'à l'arrivée de Monsieur le Curé Tardy qui a eu le courage d'entreprendre, malgré le coût élevé des travaux, la réparation de l'église (rejointage et crépissage des murs, remplacement du plancher, des chaises et bancs). Les fonds baptismaux qui étaient près de la petite porte sont placés au fond de l'église. Le tableau de marbre des morts des guerres 1914-1918 et 1939-1945 est placé près de la petite porte. Un nouveau chemin de croix très simple, des croix de chêne, a remplacé les anciens tableaux.